

**ARRÊTÉ DU MAIRE N°11/2025**  
**en date du 25 mars 2025**  
**réglementant la circulation**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MARVAL,**

**VU** le Code de la Route ;

**VU** le Code de la Voirie Routière ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié par les arrêtés subséquents ;

**VU** la demande en date du 24 mars 2025 par laquelle l'entreprise PRADEAU TP, demeurant « 54 Chemin de la Forêt – Le Mas des Landes » 87170 ISLE sollicite une réglementation de la circulation à l'occasion du renouvellement du réseau AEP-Vaubrune – Marval

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : A compter du 7 avril 2025 et jusqu'au 28 mai 2025 inclus, la circulation sur la voie communale n°29 du village « Teillet » débouchant sur la route départementale n°15 sera interdite.

Au carrefour du « Teillet », la circulation sera alternée et réglementée par panneaux B15/C18 pour permettre le déroulement des travaux de renouvellement du réseau AEP. Il sera interdit de stationner aux abords des travaux.

Deux itinéraires de déviation seront créés :

- Voie Communale n°1 du Bourg de Marval à « Teillet »
- Route Départementale n°15 menant à La Forge de Jacques

**ARTICLE 2** : La signalisation correspondant aux prescriptions de l'article 1er sera mise en place, surveillée, entretenue, de jour comme de nuit, et déposée par les soins et aux frais de l'entreprise PRADEAU TP, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8ème partie signalisation temporaire).

**ARTICLE 7** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

**ARTICLE 3** : Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Responsable de l'Antenne Technique d'Oradour sur Vayres ;
- M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de la Haute-Vienne,
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;
- M. le Chef du SAMU 87
- M. le Conducteur de Travaux de PRADEAU TP.

Fait à MARVAL,  
Le 25 mars 2025  
Pierre HACHIN,  
Maire

